

Par un contraste qui forme un argument bien fort en faveur de l'église, les princes qui l'ont le plus favorisée, qui ont le plus religieusement respecté ses possessions & ses droits, ont été particulièrement recommandables par leurs lumières & leurs vertus. » Pe-  
 » pin & Carloman parvinrent par leur fa-  
 » gesse & leur fermeté à rétablir la paix  
 » dans l'état, la décence dans l'ordre sa-  
 » cerdotal, & la pureté dans la discipline  
 » ecclésiastique. Ces princes convoquèrent  
 » le concile de Germanie; il fut défendu  
 » au clergé séculier & régulier d'aller à la  
 » guerre, & de porter désormais les armes;  
 » on ordonna la restitution des biens de  
 » l'église; *fraudatas pecunias ecclesiarum*  
 » *ecclesiis restitimus & reddimus.....* Char-  
 » lemagne, ce roi religieux, citoyen, phi-  
 » losophe, législateur, conquérant, donna  
 » à son règne cet éclat & cette grandeur  
 » qui étonnerent l'univers; au milieu de  
 » ses conquêtes & de ses triomphes, dans  
 » un siècle de barbarie & de meurtre, il  
 » fut, par la force de son génie, enchat-  
 » ner les factions civiles, éviter les révo-  
 » lutions publiques, faire aimer, respecter  
 » son autorité, & rendre son peuple florif-  
 » sant & heureux; Charlemagne honora les  
 » ministres des autels en fixant des bornes  
 » à leur pouvoir, conserva les immunités  
 » ecclésiastiques & devint le défenseur de  
 » la religion & le bienfaiteur du clergé,  
 » en veillant sur la sévérité de la discipline  
 » des canons de l'église, & sur les mœurs  
 » de la tribu sacerdotale ».

» Charlemagne déclara dans ses capitula-  
 » laires, que les biens de l'église sont les  
 » vœux